

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32146**

Intitulé

Technicien dentaire équin

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupement d'intérêt public formation santé animale et auxiliaire vétérinaire (GIPSA), Fédération Française des Techniciens Dentaires Equins (FFTDE)	Le directeur du GIPSA, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212t Soins des animaux, soins vétérinaires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien Dentaire Equin est un professionnel qui collabore avec les acteurs de la filière équine (éleveurs, entraîneurs, propriétaires etc...). Il participe à la bonne santé des équidés en assurant une bonne fonctionnalité de la dentition des équidés, tout en maintenant une relation étroite avec les vétérinaires. Ses principales activités sont les suivantes :

Assurer l'information et le conseil aux clients :

- Prendre en compte la demande ou le besoin du client
- Evaluer l'état de la cavité buccale

Réaliser les soins adaptés :

- Vérifier la capacité de l'équidé à supporter le soin
- Réaliser un nivellement et une extraction
- Prendre les mesures d'hygiène nécessaires

Assurer le suivi et les compléments de soins :

- Etablir un programme de soins cohérent
- Mettre en relation avec les autres intervenants de la santé animale

Gérer une entreprise libérale de dentisterie équine :

- S'assurer de disposer des matériels nécessaires
- Suivre son portefeuille clients
- Tenir la comptabilité

La certification atteste de capacités à

Maîtriser les connaissances anatomiques et physiologiques adaptées à l'odontologie des équidés

Réaliser des soins bucco-dentaires adaptés sur les équidés, maîtriser les méthodes de contention et les règles d'hygiène

Rendre compte de son intervention aux différents interlocuteurs et assurer un suivi post-intervention

Gérer une entreprise libérale en dentisterie équine

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier de Technicien dentaire équin s'exerce principalement en qualité de travailleur indépendant.

La création du Titre de Technicien Dentaire Equin découle de la reconnaissance, depuis 2011, de la profession de technicien dentaire équin, suivie de la publication des textes complémentaires afférents (arrêtés et décrets) qui s'est achevée en juillet 2017.

Cette nouvelle certification garantit les compétences des techniciens dentaires équins et donne une visibilité du professionnalisme et de la qualité de ces professionnels à l'ensemble des intervenants de la filière (vétérinaires, maréchaux ferrants,...) ainsi qu'aux clients (propriétaires, éleveurs,...).

Technicien Dentaire Equin

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1501 : Aide aux soins animaux

A1504 : Santé animale

Réglementation d'activités :

L'exercice du métier de technicien dentaire équin est conditionné à l'obtention du titre TDE et au conventionnement entre le technicien dentaire équin diplômé et un vétérinaire praticien d'exercice libéral (selon un cadre défini conjointement par la FFTDE et l'ordre national des vétérinaires).

Le titulaire est capable d'exercer l'ensemble des actes et activités relevant des textes ci-après : arrêté du 05/10/2011, décret et arrêté du 12/10/2016 et arrêté du 12/07/2017

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le titre de Technicien Dentaire Equin est composé de 4 blocs de compétences indépendants.

La validation des 4 blocs de compétences est indispensable pour l'obtention du titre TDE.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32146 - Connaissances anatomiques et physiologiques adaptées à l'odontologie des équidés	-Examen écrit sur l'anatomie générale de la tête du cheval -Examen écrit d'anatomie dentaire -Examen écrit d'anatomo-physiologie digestive -Examen écrit sur les pathologies bucco-dentaires
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32146 - Soins bucco-dentaires adaptés sur les équidés, les méthodes de contention et les règles d'hygiène	-Examen pratique sur la réalisation d'un entretien d'odontologie complet -Examen pratique sur les techniques d'avulsions
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32146 - Restitution de son intervention aux différents interlocuteurs et réalisation du suivi post-intervention	-Examen oral à partir d'une étude de cas pratique préparée en amont à partir d'une situation professionnelle significative donnée -Examen oral à partir d'un travail de fin d'étude
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 32146 - Gestion d'une entreprise libérale en dentisterie équine	-Examen écrit sur les procédures d'installation et la gestion d'une entreprise libérale de dentisterie équine -Examen écrit d'anglais professionnel

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	1 Représentant du GIPSA 2 Experts issus de la profession des techniciens dentaires équins
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X	1 Technicien dentaire équin 1 Vétérinaire 1 Représentant du GIPSA

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien dentaire équin" avec effet au 13 décembre 2015 jusqu'au 4 janvier 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

- Arrêté du 05/10/2011 fixant la liste des actes de médecine ou de chirurgie des animaux que peuvent réaliser certaines personnes n'ayant pas la qualité de vétérinaire
- Décret du 12/10/2016 n°2016-1374 fixant les compétences adaptées à la réalisation d'actes de dentisterie équine sur les équidés
- Arrêté du 12/10/2016 relatif aux connaissances et savoir-faire associés aux compétences adaptées à la d'actes de dentisterie équine sur les équidés
- Arrêté du 12/07/2017 modifiant l'arrêté du 12/10/2016

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Observatoire métier de la FFTDE, IFCE

Autres sources d'information :

Observatoire prospectif de la FFTDE chargé de suivre les évolutions de la profession, les techniques de soins, les besoins de la filière. Cette veille a notamment pour objectif de faire évoluer d'une part les exigences et les modalités de la certification TDE et, d'autre part, la formation organisée dans les centres de formation.

FFTDE

GIPSA

Ordre national des vétérinaires

Lieu(x) de certification :

Fédération Française des Techniciens Dentaires Equins (FFTDE) : Île-de-France - Seine-et-Marne (77) [35 rue des Sablons 77300 FONTAINEBLEAU]

FFTDE : 35 rue des Sablons 77300 FONTAINEBLEAU

GIPSA : Europarc de Pichauray - Bâtiment B5 1330 avenue JRGG de la Lauzière 13856 AIX EN PROVENCE cedex 3

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

La FFTDE et le GIPSA habilitent les centres de formation qui préparent les candidats, au travers des différentes voies d'accès, à l'obtention du titre de Technicien Dentaire Equin :

- Ecole Européenne de Dentisterie Equine

Adresse : 24, rue de la Chapelle - 5310 Eghezée Belgique : www.formadent.eu

- Lycée agricole de Mancy : 410, montée Gauthier Villars BP 50320 39015 Lons-Le-Saunier

www.lons-mancy.fr

Historique de la certification :